

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
\*\*\*  
Département du Nord  
\*\*\*  
Arrondissement de  
Valenciennes  
\*\*\*

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE  
VALORISATION DES DECHETS MENAGERS  
DU HAINAUT-VALENCIENNOIS**  
(constitué par arrêté préfectoral du 14 février 1973)

\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL**

**OBJET :**  
Marché de  
traitement des  
déchets alimentaires  
à compter de 2024

Le Bureau du syndicat intercommunal de valorisation des déchets ménagers du Hainaut Valenciennois, s'est réuni le **jeudi 09 mars 2023 à 17H15** dans les locaux d'ECOVALOR, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUDRIN, sur convocation datée du 27 février 2023 et régulièrement adressée le 03 mars 2023.

**Etaient présents en qualité de membres du bureau syndical**

**Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole :**

ANDRE Liliane	BAUDRIN Philippe
BISIAUX Christian	GIADZ Thierry
ZINGRAFF Raymond	-----

**N° BS 2023-3**

Le président certifie  
sous sa  
responsabilité le  
caractère exécutoire  
de cet acte en vertu  
de son dépôt en  
sous-préfecture le  
.....et de  
sa publication sur le  
site internet le  
.....

**Communauté de communes du Pays Solesmois :**

LEMEITER Jean-Marc	-----
--------------------	-------

**Etait excusé en qualité de membre du bureau syndical**

**Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole :**

VINCENT Alain	-----
---------------	-------

**Nombre de membres en exercice : 7**  
**Nombre de présents : 6**  
**Nombre de votants : 6**

**Secrétaire de séance : Mme Liliane ANDRE**

Le Président expose :

Le syndicat a lancé un appel d'offres pour le traitement des déchets alimentaires à compter du 01/01/2024.

Seuls les déchets de la CAVM (base prévisionnelle de 2 000 tonnes par an) sont concernés par cet appel d'offres, la CCPS, territoire rural, souhaitant se laisser le temps d'organiser la gestion de ces déchets.

Le marché a une durée d'un an, renouvelable 3 fois un an.

Un avis a été envoyé au BOAMP et JOUE le 02/02/2023. Il a été publié le 06/02/2023 au BOAMP et le 07/02/2023 au JOUE.

Les offres attendues pour le 06/03/2023 14h ont été examinées par la commission d'appel d'offres du 09/03/2023 pour attribution.

La commission d'appel d'offres a retenu comme titulaire du marché de traitement des déchets alimentaires la société SEDE pour un montant de 68 €HT/tonne de déchets alimentaires et 24 €HT/tonne pour les indésirables ou déclassés.

L'autorisation de signature de ce marché par le président avec le titulaire retenu par la CAO est soumise au bureau syndical, dans le cadre de sa délégation.

**Le bureau syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (6 voix) autorise** le président à signer le marché de traitement des déchets alimentaires avec la société SEDE pour un montant de 68 €HT/tonne de déchets alimentaires et 24 €HT/tonne pour les indésirables ou déclassés, ainsi que toutes les pièces et actes s'y rapportant.

La secrétaire de séance

Pour copie conforme,  
Le Président,

Liliane ANDRE

Philippe BAUDRIN